



FORÊT D'EXCEPTION

Quels apports du label Forêt d'Exception® ?



Le cadre de la politique Forêt d'Exception®

Un label et une marque créés par l'ONF en 2011, avec :

- **Un comité national d'orientation réunissant des experts externes**
- **Des sites sélectionnés en fonction de**
 - leur qualité environnementale
 - leur dimension culturelle et sociale
 - leur capacité de réponse aux attentes territoriales
 - leurs dimensions économique et internationale
- **Une contribution significative de l'ONF au financement de l'animation et des actions.**



Le label consacre à la fois

- **les valeurs patrimoniales de la forêt et son territoire,**
- **la qualité du projet technique et partenarial,**
- **la réalisation du projet, dans le respect des objectifs attendus.**



Le cadre de la politique Forêt d'Exception®

Source : le CONTRAT ETAT ONF 2012-2016

Concrétiser la démarche Forêt d'Exception

- **Les sites** : des forêts domaniales, massifs forestiers emblématiques, fruits de l'histoire et de l'action des forestiers.
- **Le réseau** : 18 sites engagés dans une démarche ambitieuse de mise en valeur du patrimoine forestier, à la hauteur du renom des massifs concernés.
- **Une démarche de développement local** : associe étroitement les élus et les acteurs locaux à l'ONF
- **L'ambition** : montrer l'excellence de la gestion durable du patrimoine forestier et favoriser le développement économique local.
- **Concrètement** : un programme d'actions et de valorisation d'un massif forestier et de tous ses patrimoines, notamment historique, archéologique et culturel.





Le cadre de la politique Forêt d'Exception®

La charte nationale et son règlement

2 documents nationaux à la base de l'engagement du projet :

- **la charte nationale Forêt d'Exception**

Document déclaratif qui exprime les fondements et doit susciter l'adhésion de tous les partenaires

- **les règles d'usages du label « Forêt d'Exception »**

Document qui explicite les conditions d'éligibilité et la démarche, il donne la tonalité du projet à construire, définit les critères d'attribution du label





Le cadre de la politique Forêt d'Exception®

Une gouvernance nationale : le Comité national d'orientation Forêt d'Exception®

- **Sa composition**

- . **experts interdisciplinaires externes** : personnalités qualifiées, chercheurs et spécialistes
- . **représentants des ministères de tutelle** : agriculture et environnement
- . **représentants et experts de l'ONF.**

- **Ses rôles**

- Il étudie les demandes et projets formulés par les comités de pilotage locaux.
Il délivre des avis autorisés au Directeur général de l'ONF :
- . **sur l'ensemble de la démarche,**
 - . **sur la sélection des forêts éligibles,**
 - . **sur la qualité des projets,**
 - . **sur l'opportunité de leur délivrer le label.**





Le cadre de la politique Forêt d'Exception®

Membres du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®



NOM Prénom	Qualité
PRATS Michèle	Présidente Comité d'orientation Expert Icomos-France
NOUGAREDE Olivier	Vice Président Comité d'orient. Chercheur INRA Sciences sociales
ARNOULD Paul	Professeur de géographie - ENS Lyon Délégué scientifique AERES
AUREAU François	Personnalité qualifiée (Ingénieur forestier retraité)
BARRERE Sylvie	Responsable Environnement et Développement durable du tourisme - ATOUT France
BARRET Philippe	Médiateur territorial Association GEYSER
BAZIN Patrick	Département d'appui à la gestion et à l'évaluation Conservatoire du Littoral
CHAUVIN Christophe	Ingénieur-chercheur : gestion intégrée des forêts IRSTEA Grenoble
DUPUY-LYON Stéphanie	Sous-directrice de la qualité du cadre de vie - MEDDE - DGALN/DHUP
GAFFORY Béatrice	Directrice de la Communication Office national des forêts

NOM Prénom	Qualité
GAMBLIN Bernard	Directeur Technique et Commercial bois - Office national des forêts
GERNIGON Christèle	Expert Paysage et responsable Forêt d'Exception - Office national des forêts
GRANET Anne-Marie	Expert Accueil du public en forêt - Office national des forêts
MAILLET Albert	Directeur de l'environnement et des risques naturels - Office national des forêts
LAHLOU Thanya	Sous-direction de la forêt et du bois MAAF
LEGRAIN Dominique	Consultant Mécénat en Environnement
MEIGNEN Eric	Chef du Département Développement Durable - Office national des forêts
VICQ-THEPOT Nathalie	Chargée des Grands Sites - MEDDE- DGALN/DHUP
VOURC'H Anne	Directrice du Réseau des Grands sites de France
WEBER Michael	Président du Parc des Vosges du Nord, membre du bureau FPNRF



Le cadre de la politique Forêt d'Exception®

La gouvernance locale :
un Comité de pilotage local, pour chaque forêt

Rôle et composition du comité de pilotage

- **Il réunit les partenaires locaux**, élus des collectivités concernées et usagers de la forêt, institutionnels et structures associatives, aux côtés de l'ONF.
- **Il constitue un organe de décision présidé par un élu et animé par l'ONF.**
Il fixe les objectifs propres au site dans le cadre des principes définis par la Charte nationale. Il a la responsabilité de conduire et valider les différentes étapes de la démarche.
- **Un comité de suivi restreint**, émanation du comité de pilotage, peut être chargé du suivi de proximité du projet.
Des groupes de travail spécifiques aux problématiques du site peuvent être animés aux fins de consultation et formulation de propositions.



18 forêts présélectionnées

8 parcs naturels régionaux



- Aigoual
- Bassin d'Arcachon
- Bercé
- Boscodon
- Les Camporells - Pyrénées catalanes (66)
- Compiègne
- Donon
- Fontainebleau - Gâtinçais français (91+77)
- Grande Chartreuse - Chartreuse (38+73)
- La Joux - Levier
- Montagne de Reims - Montagne de Reims (51)
- Rouen - Boucles de la Seine (76)
- La Sainte Baume - Sainte Baume (83+13)
- Tronçais
- Massif du Valier - Pyrénées ariégeoises (09)
- Le Val Suzon
- Verdun
- Volcans de Martinique - Martinique (972)



ONF : juillet 2012 - tous droits réservés
IGN : BD Alti@500 - GEOFLA@

Outre-mer



- forêt labellisée
- forêt candidate
- forêt pré-sélectionnée



L'avancement des 18 projets Forêt d'Exception®

Étapes d'avancement	Projets	
5	Label attribué	Fontainebleau  PHR
4	Dossier de candidature validé en COFIL	Compiègne
3	Contrat de projet validé	Grande Chartreuse PHR
3	Contrat de projet validé	Verdun
3	Contrat de projet validé	Le Val Suzon
3	Contrat de projet validé	Rouen PHR
3	Contrat de projet rédigé	Bercé
3	Contrat de projet rédigé	Boscodon
2	Protocole d'accord signé	Massif du Valier PHR

Étapes d'avancement	Projets	
2	Protocole d'accord signé	Tronçais
2	Protocole d'accord signé	Les Camporells PHR
2	Protocole d'accord signé	Montagne de Reims PHR
2	Protocole d'accord signé	Bassin d'Arcachon
2	Protocole d'accord à rédiger	Volcans de Martinique PHR
2	Protocole d'accord à rédiger	La Sainte Baume PHR
1	Comité de pilotage en cours de création	Le Donon
1	Comité de pilotage en cours de création	L'Aigoual
0	Projet non démarré	La Joux - Levier

Mise à jour 1^{er} novembre 2013



Merci.